

b) Si vous êtes en affectation inter-filières ou si vous êtes affecté à un autre organisme (autre que EIC), et si votre affectation est censée prendre fin cet été, vous serez réaffecté, soit à l'AC d'EIC, soit à l'étranger. Si votre affectation ne prend pas fin avant 1993, vous continuerez normalement à occuper votre poste actuel. Ces cas devront toutefois être discutés individuellement avec la direction d'AECEC et d'EIC.

8. Y aura-t-il des comités d'avancement cette année pour les membres de la filière des affaires sociales du service extérieur?

Oui, d'ailleurs les comités se réunissent en ce moment-même. La décision de transférer le programme d'immigration et les membres de la filière des affaires sociales du service extérieur à EIC ne touchera en rien les délibérations de l'exercice de promotion de cette année.

9. Je suis un ancien agent d'aide FS qui s'est joint à la filière des affaires sociales le 31 décembre 1991. J'ai voulu faire partie de cette filière pour travailler dans le domaine de l'immigration mais aussi pour rester à AECEC. Y a-t-il moyen que je revienne sur mon choix et que je sois muté à une autre filière du service extérieur?

Les fonctions des agents FS des affaires sociales demeurent strictement les mêmes -- il n'y a que le rapport hiérarchique qui change. Offrir aux anciens agents de la filière d'aide un choix que nous n'offrons pas aux autres serait injuste.

10. Je suis un nouveau FS1D et je fait partie de la filière des affaires sociales depuis 6 mois. Y a-t-il moyen que j'opte pour une autre filière du service extérieur?

Pour que l'intégrité de cette filière se maintienne, il est essentiel de préserver l'équilibre et le niveau des ressources actuellement consacrées au programme d'immigration. Et ce, surtout au niveau des nouveaux agents FS. AECEC ne peut choisir de garder certains agents des affaires sociales du service extérieur et transférer les autres à EIC.

11. Je suis spécialiste des affaires consulaires et, avant, j'appartenais à la filière politique et économique du service extérieur. En juillet 1991, au moment de l'intégration des fonctions consulaires et d'immigration, je suis passé à la filière des affaires sociales du service extérieur. Comme la fonction consulaire continuera à relever d'AECEC, y a-t-il moyen que je revienne à la filière politique et économique?

Là encore, AECEC est très conscient qu'il doit traiter tous les membres de la filière des affaires sociales du service extérieur de la même façon. Nous ne serons donc pas en mesure de consentir à des mutations permanentes de ce type. Pour des raisons